

COMMUNE DE MONCE-EN-BELIN
56 rue Jean Fouassier
72230 MONCE-EN-BELIN

ARRETE DU MAIRE n° 80/2026

Objet : 6.4 Autres actes réglementaires
Réglementation de la Circulation

Le Maire de Moncé en Belin

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu les articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.4, L 2213.5 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 44 et R 225,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'arrêté Interministériel du 26 juillet 1974, sur la signalisation routière,

Vu la demande présentée ce jour par l'entreprise **DOMOBAT – Madame FERIAUD Catherine – Tech Izabel – 7 allée Théodore Monod – 64210 BIDART ;**

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier pendant l'exécution des travaux de petit carottage avant travaux pour analyse amiante/HAP uniquement sur enrobé, allée de l'Europe, dans l'agglomération de Moncé-en-Belin, il y a lieu de réglementer la circulation.

A R R E T E :

Article 01 : Durant la période du **jeudi 25 juin 2026 au jeudi 9 juillet 2026**, pendant l'exécution des travaux de petit carottage avant travaux pour analyse amiante/HAP uniquement sur enrobé, allée de l'Europe, dans l'agglomération de Moncé-en-Belin, la route sera barrée pour une intervention rapide en chantier mobile.

Article 02 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier durant la période mentionnée à l'article 01 du présent arrêté.

Article 03 : La signalisation réglementaire de chantier sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 04 : Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités du chantier et sera affiché pour information des usagers à la Mairie de Moncé en Belin.

Article 05 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, Monsieur le Maire et son Adjoint sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moncé en Belin, le 16 juin 2026

L'Adjoint par délégation du Maire,

Christophe COUTABLE



Publié le 18.06.2026